

**Société Civile
Professionnelle
H8**

**Commissaires de Justice
Associés**
16 Rue Rameau
63000 CLERMONT
FERRAND

Téléphone: 04.70.98.32.82
Ligne constat:
07.83.41.27.75
contactvichy@etudeh8.fr

Office de Vichy
David ORIOT
Marie BRUN

**Office de Clermont
Ferrand**
Christophe PELISSIER
Charlène REVERDIAU

Office de Thiers
Erika GENE BRIER

**Office de Dompierre s/
Besbre**
Alexa LANGEVIN

**ACTE
DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**



PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT DE JEU-CONCOURS

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
ET LE VINGT MARS**

A LA DEMANDE DE :

VAR FR Société à Responsabilités Limitée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°952 235 026, dont le siège social est à 75001 PARIS 229 Rue Saint Honoré, agissant poursuites et diligences de son gérant en exercice Monsieur Richard PADET domicilié en cette qualité audit siège, Élisant domicile en mon étude,

LAQUELLE M'EXPOSE :

Qu'elle entend organiser un jeu-concours avec obligation d'achat sur Internet.

Qu'un règlement de jeu-concours a été élaboré à cet effet et qu'il convient d'en assurer le dépôt avant le début du jeu-concours.

Que pour la sauvegarde de ses droits elle me demande de bien vouloir en vérifier la régularité et d'en recevoir le dépôt.

Déférant à cette réquisition,

Je, David ORIOT, Commissaire de Justice Associé à la résidence de VICHY (03200), 11 Place de l'Hôtel de Ville, membre de la Société Civile Professionnelle H8, titulaire d'Offices de Commissaires de Justice aux résidences de Clermont-Ferrand (63), Dompierre-sur-Besbre (03), Thiers (63) et Vichy (03) dont le siège social est 16, rue Rameau à Clermont-Ferrand (63).

Certifie avoir reçu ce jour en mon Etude le règlement du jeu concours intitulé « GRAND CONCOURS ZENITH LIFE 2026 – DEUXIEME NOEL ».

Après avoir vérifié que les mentions insérées dans le présent règlement satisfassent aux dispositions légales en matière de jeux concours, je relève les informations suivantes :

Le jeu concours est organisé sur Internet du Dimanche 22 Mars 2026 à 00H01 au jeudi 31 décembre 2027 à 23 :59 :59,

- le jeu est accessible depuis l'adresse suivante : www.zenithlife.fr ,
- pour participer au jeu-concours les candidats devront se porter acquéreur de l'un des packs suivants :
- Pack Découverte comprenant un Bracelet Zénith Life Œil de Tigre d'une valeur de 24.90€. L'achat du Pack Découverte ouvre droit à une participation au jeu-concours,
- Pack Essentiel comprenant un Bracelet Zénith Life Œil de Tigre et un sachet de bonbons Bonbonbon d'une valeur de 34.80€. L'achat du Pack Essentiel ouvre droit à 2 participations au jeu-concours,
- Pack Bon Plan comprenant un Bracelet Zénith Life Œil de Tigre et deux sachets de bonbons Bonbonbon d'une valeur de 49.60€. L'achat du Pack Bon Plan ouvre droit à 4 participations au jeu-concours,
- Pack Jack Pot comprenant un Bracelet Zénith Life Œil de Tigre et 3 sachets de bonbons Bonbonbon. L'achat du Pack jack Pot ouvre droit à 7 participations au jeu-concours.
- le jeu est doté des lots suivants lesquels seront attribués par paliers successifs.

Premier palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 2500 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort une voiture au choix dans un budget global de 10 000.00€. Ce budget couvre l'acquisition du véhicule, les frais de carte grise, les taxes afférentes ainsi que les frais de déplacement engagés par le gagnant pour récupérer son véhicule (transport ferroviaire ou aérien avec justificatifs). Tout autre frais restent à la charge du gagnant. Le gagnant peut utiliser le budget alloué pour l'acquisition de plusieurs véhicules, sous réserve que chaque véhicule soit immatriculé au nom du gagnant et que le prix unitaire de chaque véhicule soit d'au minimum de 9000.00€ tout compris (véhicule + carte grise + taxes). Si le budget restant après l'acquisition est inférieur à 9000€, il ne peut être utilisé pour un véhicule supplémentaire et ne donne lieu à aucune restitution. Si le solde restant est égal ou supérieur à 9000€, le gagnant peut lancer une nouvelle recherche auprès du partenaire automobile agréé pour acquérir un véhicule supplémentaire. L'acquisition s'effectue par mandat de recherche ou sur stock disponible auprès du partenaire automobiles agréé par l'organisateur pour les besoins du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre personne. Aucune somme n'est versée directement au gagnant.

Deuxième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 5000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort un voyage au choix dans un budget global de 2000.00€. ce budget est mis à disposition du gagnant auprès du partenaire voyage agréé par l'organisateur du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre. Il couvre les vols, l'hébergement et les frais inhérents au séjour. Tous les frais supplémentaires restent à la charge définitive du gagnant. Aucune somme n'est directement versée au gagnant. Le gagnant choisit librement sa destination, ses dates, son hébergement et les personnes qui l'accompagnent dans la limite du budget alloué. Le gagnant dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de son gain pour activer son lot auprès du partenaire agréé. Une fois activé, le voyage devra être réservé et effectué dans un délai maximum de douze mois après activation. Le budget est utilisable pour une seule réservation globale. Il ne peut être fractionné sur plusieurs voyages distincts. Le budget non utilisé ne donne lieu à aucune restitution.

Troisième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 10 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort une voiture au choix dans un budget global de 20 000.00€. Ce budget couvre l'acquisition du véhicule, les frais de carte grise, les taxes afférentes ainsi que les frais de déplacement engagés par le gagnant pour récupérer son véhicule (transport ferroviaire ou aérien avec justificatifs). Tout autre frais restent à la charge du gagnant. Le gagnant peut utiliser le budget alloué pour l'acquisition de plusieurs véhicules, sous réserve que chaque véhicule soit immatriculé au nom du gagnant et que le prix unitaire de chaque véhicule soit d'au minimum de 9000.00€ tout compris (véhicule + carte grise + taxes). Si le budget restant après l'acquisition est inférieur à 9000€, il ne peut être utilisé pour un véhicule supplémentaire et ne donne lieu à aucune restitution. Si le solde restant est égal ou supérieur à 9000€, le gagnant peut lancer une nouvelle recherche auprès du partenaire automobile agréé pour acquérir un véhicule supplémentaire. L'acquisition s'effectue par mandat de recherche ou sur stock disponible auprès du partenaire automobiles agréé par l'organisateur pour les besoins du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre personne. Aucune somme n'est versée directement au gagnant.

Quatrième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 15 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort un voyage au choix dans un budget global de 3000.00€. ce budget est mis à disposition du gagnant auprès du partenaire voyage agréé par l'organisateur du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre. Il couvre les vols, l'hébergement et les frais inhérents au séjour. Tous les frais supplémentaires restent à la charge définitive du gagnant. Aucune somme n'est directement versée au gagnant. Le gagnant choisit librement sa destination, ses dates, son hébergement et les personnes qui l'accompagnent dans la limite du budget alloué. Le gagnant dispose d'un délai de trois mois à compter de la

notification de son gain pour activer son lot auprès du partenaire agréé. Une fois activé, le voyage devra être réservé et effectué dans un délai maximum de douze mois après activation. Le budget est utilisable pour une seule réservation globale. Il ne peut être fractionné sur plusieurs voyages distincts. Le budget non utilisé ne donne lieu à aucune restitution.

Cinquième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 20 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort une voiture au choix dans un budget global de 30 000.00€. Ce budget couvre l'acquisition du véhicule, les frais de carte grise, les taxes afférentes ainsi que les frais de déplacement engagés par le gagnant pour récupérer son véhicule (transport ferroviaire ou aérien avec justificatifs). Tout autre frais restent à la charge du gagnant. Le gagnant peut utiliser le budget alloué pour l'acquisition de plusieurs véhicules, sous réserve que chaque véhicule soit immatriculé au nom du gagnant et que le prix unitaire de chaque véhicule soit d'au minimum de 9000.00€ tout compris (véhicule + carte grise + taxes). Si le budget restant après l'acquisition est inférieur à 9000€, il ne peut être utilisé pour un véhicule supplémentaire et ne donne lieu à aucune restitution. Si le solde restant est égal ou supérieur à 9000€, le gagnant peut lancer une nouvelle recherche auprès du partenaire automobile agréé pour acquérir un véhicule supplémentaire. L'acquisition s'effectue par mandat de recherche ou sur stock disponible auprès du partenaire automobiles agréé par l'organisateur pour les besoins du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre personne. Aucune somme n'est versée directement au gagnant.

Sixième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 25 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort un voyage au choix dans un budget global de 4000.00€. ce budget est mis à disposition du gagnant auprès du partenaire voyage agréé par l'organisateur du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre. Il couvre les vols, l'hébergement et les frais inhérents au séjour. Tous les frais supplémentaires restent à la charge définitive du gagnant. Aucune somme n'est directement versée au gagnant. Le gagnant choisit librement sa destination, ses dates, son hébergement et les personnes qui l'accompagnent dans la limite du budget alloué. Le gagnant dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de son gain pour activer son lot auprès du partenaire agréé. Une fois activé, le voyage devra être réservé et effectué dans un délai maximum de douze mois après activation. Le budget est utilisable pour une seule réservation globale. Il ne peut être fractionné sur plusieurs voyages distincts. Le budget non utilisé ne donne lieu à aucune restitution.

Septième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 30 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort une voiture au choix dans un budget global de 40 000.00€. Ce budget couvre l'acquisition du véhicule, les frais de carte grise, les taxes afférentes ainsi que les frais de déplacement engagés par le

gagnant pour récupérer son véhicule (transport ferroviaire ou aérien avec justificatifs). Tout autre frais restent à la charge du gagnant. Le gagnant peut utiliser le budget alloué pour l'acquisition de plusieurs véhicules, sous réserve que chaque véhicule soit immatriculé au nom du gagnant et que le prix unitaire de chaque véhicule soit d'au minimum de 9000.00€ tout compris (véhicule + carte grise + taxes). Si le budget restant après l'acquisition est inférieur à 9000€, il ne peut être utilisé pour un véhicule supplémentaire et ne donne lieu à aucune restitution. Si le solde restant est égal ou supérieur à 9000€, le gagnant peut lancer une nouvelle recherche auprès du partenaire automobile agréé pour acquérir un véhicule supplémentaire. L'acquisition s'effectue par mandat de recherche ou sur stock disponible auprès du partenaire automobiles agréé par l'organisateur pour les besoins du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre personne. Aucune somme n'est versée directement au gagnant.

Huitième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 35 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort un voyage au choix dans un budget global de 5000.00€. ce budget est mis à disposition du gagnant auprès du partenaire voyage agréé par l'organisateur du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre. Il couvre les vols, l'hébergement et les frais inhérents au séjour. Tous les frais supplémentaires restent à la charge définitive du gagnant. Aucune somme n'est directement versée au gagnant. Le gagnant choisit librement sa destination, ses dates, son hébergement et les personnes qui l'accompagnent dans la limite du budget alloué. Le gagnant dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de son gain pour activer son lot auprès du partenaire agréé. Une fois activé, le voyage devra être réservé et effectué dans un délai maximum de douze mois après activation. Le budget est utilisable pour une seule réservation globale. Il ne peut être fractionné sur plusieurs voyages distincts. Le budget non utilisé ne donne lieu à aucune restitution.

Neuvième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 40 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort une voiture au choix dans un budget global de 50 000.00€. Ce budget couvre l'acquisition du véhicule, les frais de carte grise, les taxes afférentes ainsi que les frais de déplacement engagés par le gagnant pour récupérer son véhicule (transport ferroviaire ou aérien avec justificatifs). Tout autre frais restent à la charge du gagnant. Le gagnant peut utiliser le budget alloué pour l'acquisition de plusieurs véhicules, sous réserve que chaque véhicule soit immatriculé au nom du gagnant et que le prix unitaire de chaque véhicule soit d'au minimum de 9000.00€ tout compris (véhicule + carte grise + taxes). Si le budget restant après l'acquisition est inférieur à 9000€, il ne peut être utilisé pour un véhicule supplémentaire et ne donne lieu à aucune restitution. Si le solde restant est égal ou supérieur à 9000€, le gagnant peut lancer une nouvelle recherche auprès du partenaire automobile agréé pour acquérir un véhicule supplémentaire. L'acquisition s'effectue par mandat de recherche ou sur stock disponible auprès du partenaire automobiles agréé par l'organisateur pour les

besoins du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre personne. Aucune somme n'est versée directement au gagnant.

Dixième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 45 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort un voyage au choix dans un budget global de 6000.00€. ce budget est mis à disposition du gagnant auprès du partenaire voyage agréé par l'organisateur du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre. Il couvre les vols, l'hébergement et les frais inhérents au séjour. Tous les frais supplémentaires restent à la charge définitive du gagnant. Aucune somme n'est directement versée au gagnant. Le gagnant choisit librement sa destination, ses dates, son hébergement et les personnes qui l'accompagnent dans la limite du budget alloué. Le gagnant dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de son gain pour activer son lot auprès du partenaire agréé. Une fois activé, le voyage devra être réservé et effectué dans un délai maximum de douze mois après activation. Le budget est utilisable pour une seule réservation globale. Il ne peut être fractionné sur plusieurs voyages distincts. Le budget non utilisé ne donne lieu à aucune restitution.

Onzième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 50 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort une voiture au choix dans un budget global de 60 000.00€. Ce budget couvre l'acquisition du véhicule, les frais de carte grise, les taxes afférentes ainsi que les frais de déplacement engagés par le gagnant pour récupérer son véhicule (transport ferroviaire ou aérien avec justificatifs). Tout autre frais restent à la charge du gagnant. Le gagnant peut utiliser le budget alloué pour l'acquisition de plusieurs véhicules, sous réserve que chaque véhicule soit immatriculé au nom du gagnant et que le prix unitaire de chaque véhicule soit d'au minimum de 9000.00€ tout compris (véhicule + carte grise + taxes). Si le budget restant après l'acquisition est inférieur à 9000€, il ne peut être utilisé pour un véhicule supplémentaire et ne donne lieu à aucune restitution. Si le solde restant est égal ou supérieur à 9000€, le gagnant peut lancer une nouvelle recherche auprès du partenaire automobile agréé pour acquérir un véhicule supplémentaire. L'acquisition s'effectue par mandat de recherche ou sur stock disponible auprès du partenaire automobiles agréé par l'organisateur pour les besoins du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre personne. Aucune somme n'est versée directement au gagnant.

Douzième palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 55 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort un voyage au choix dans un budget global de 7000.00€. ce budget est mis à disposition du gagnant auprès du partenaire voyage agréé par l'organisateur du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre. Il couvre les vols, l'hébergement et les frais inhérents au séjour. Tous les frais supplémentaires restent à la charge définitive du gagnant. Aucune somme n'est directement versée au gagnant. Le gagnant choisit librement sa destination, ses

dates, son hébergement et les personnes qui l'accompagnent dans la limite du budget alloué. Le gagnant dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de son gain pour activer son lot auprès du partenaire agréé. Une fois activé, le voyage devra être réservé et effectué dans un délai maximum de douze mois après activation. Le budget est utilisable pour une seule réservation globale. Il ne peut être fractionné sur plusieurs voyages distincts. Le budget non utilisé ne donne lieu à aucune restitution.

Treizième et dernier palier : ce palier est automatiquement activé dès lors que la barre des 60 000 participations est atteinte.

Pour ce palier, l'organisateur offre au tirage au sort une voiture au choix dans un budget global de 70 000.00€. Ce budget couvre l'acquisition du véhicule, les frais de carte grise, les taxes afférentes ainsi que les frais de déplacement engagés par le gagnant pour récupérer son véhicule (transport ferroviaire ou aérien avec justificatifs). Tout autre frais restent à la charge du gagnant. Le gagnant peut utiliser le budget alloué pour l'acquisition de plusieurs véhicules, sous réserve que chaque véhicule soit immatriculé au nom du gagnant et que le prix unitaire de chaque véhicule soit d'au minimum de 9000.00€ tout compris (véhicule + carte grise + taxes). Si le budget restant après l'acquisition est inférieur à 9000€, il ne peut être utilisé pour un véhicule supplémentaire et ne donne lieu à aucune restitution. Si le solde restant est égal ou supérieur à 9000€, le gagnant peut lancer une nouvelle recherche auprès du partenaire automobile agréé pour acquérir un véhicule supplémentaire. L'acquisition s'effectue par mandat de recherche ou sur stock disponible auprès du partenaire automobiles agréé par l'organisateur pour les besoins du jeu-concours et à l'exclusion de toute autre personne. Aucune somme n'est versée directement au gagnant.

- le tirage au sort des gagnants sera effectué par Maître David ORIENT, Commissaire de Justice associé au sein de la SCP H8, Office de Vichy 11 Place de l'Hôtel de Ville, au franchissement de chaque palier.

Le présent règlement de jeu concours est déposé en mon Etude et annexé au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit à mon requérant.

COUT : TROIS CENT DIX HUIT EUROS

Honoraires Art.L444-1:Emoluments	250.00
Frais de Déplacement : Art A444-48	15.00
Photographies :	
Total H.T.	265.00
T.V.A.	53.00
TOTAL T.T.C.	318.00



--

This image shows a completely blank white page. It is surrounded by a thin, uniform black border that frames the entire area. There are no markings, text, or illustrations on the page.